18e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 9 27 FÉVRIER 1896.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : A. DENIS, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres | RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Autrefois, c'était, pour une grande partie de la France, un voyage de plusieurs jours que d'aller à Paris, et je me rappelle avoir vu il y a 40 ans sur une tombe, dans un cimetière de village : « Ci-gît N...., bon époux, bon père. *Il a fait le voyage de Paris* ». Maintenant Paris est à quelques heures de tous les pays de France. — Ce fut ensuite le tour de Rome. Peu avaient vu la grande Rome, et l'on n'en revenait qu'après un voyage de plusieurs mois. Aujourd'hui il y a presque dans chaque village un voyageur de Rome, et Rome est pour tous comme était autrefois Paris. — A l'heure présente, c'est le tour de Jérusalem.

Eh bien, mon cher *Ami*, vous qui savez tout et parlez de tout, je vous aurais, et beaucoup d'autres avec moi, une vive reconnaissance, si vous vouliez bien nous donner un bon article sur Jérusalem, Jérusalem la ville sainte.

Et voici comme je le désirerais :

1° Qu'est Jérusalem au point de vue *civil* ou de l'Etat ? A qui appartient-elle et quelle place occupe-t-elle dans l'empire qui la possède ? Comment est-elle gouvernée et administrée ? Quelle est son importance ?

2° Mais surtout, qu'est Jérusalem au point de vue *ecclésiastique* et *religieux ?* Et d'abord *a)* au point de vue catholique : hiérarchie, culte, églises, œuvres diverses, — et sur tous ces points, part faite aux Orientaux, aux Latins, à chaque nation ; puis, *b)* au point de vue hétérodoxe : juifs, hérétiques, schismatiques, libres-penseurs, etc., etc...

3° Relations du gouvernement avec toutes les religions. Quelle est la plus favorisée, la plus puissante ? — Situation dans Jérusalem des diverses nations : quelle est la plus puissante ? la plus envahissante ? la plus riche ?

4° Qu'augurez-vous pour l'avenir de Jérusalem au point de vue religieux ?

R. — Notre vénérable correspondant a raison d'écrire que Jérusalem fixe à son tour tous les regards et commence à reprendre son rang parmi les cités qui attirent les âmes. On y a toujours pensé, sans doute, depuis l'origine du christianisme, et jamais l'Eglise n'a manqué de pèlerins de Jérusalem. Cependant ces pèlerins étaient devenus fort rares, dans nos contrées occidentales, depuis la fin des croisades jusqu'à une date fort rapprochée de nous. Ce n'est en effet que depuis une quarantaine d'années qu'a commencé en France un mouvement qui s'accentue de plus en plus et auquel les Pères de l'Assomption ont donné le magnifique élan qu'on lui connaît aujourd'hui, par l'organisation de leurs pèlerinages de Pénitence. Ils sont nombreux désormais, dans notre pays, ceux qui ont vu la Ville Sainte, ses sanctuaires illustres entre tous, ses pierres qui ont une voix pour parler d'un passé à jamais mémorable, et qui y ont baisé amoureusement les traces des pas du Sauveur ! Ils ont redit autour d'eux ce qu'ils avaient ressenti de douces et profondes émotions en foulant cette terre bénie, et ils ont semé dans les âmes, moins favorisées qu'eux, le désir de voir à leur tour la cité sainte et d'aller y chercher un aliment nouveau pour leur foi et pour leur amour. Car ce qui attire à Jérusalem n'est pas ce qui pousse vers Paris, ni même ce qui fait entreprendre le voyage de Rome. On chercherait en vain à Jérusalem l'éclat de notre grande capitale, la beauté de ses monuments, le bruit et le mouvement dont elle est le centre, les progrès de la civilisation qui s'y étalent comme dans leur milieu naturel ; on n'y trouverait pas non plus ce qui tourne les cœurs vers Rome, la capitale du monde catholique, le centre d'où la vie chrétienne se répand et rayonne dans tout l'univers, où elle trouve son expression la plus haute dans les monuments qu'elle a enfantés, la ville des Papes, pour tout dire en un mot, où Pierre est toujours dans la personne de ses successeurs et d'où il gouverne le monde des âmes. Jérusalem n'est quelque chose que par ses souvenirs, mais ces souvenirs sont tels, ils sont si vivants et si précieux à l'humanité régénérée par le Christ, que le chrétien redit volontiers avec le psalmiste : « Si oblitus fuero tuî Jerusalem, oblivioni detur dextera mea. Adhaereat lingua mea faucibus meis, si non meminero tuî. » Ce sont ces souvenirs qui ont armé autrefois le bras de nos pères et les ont poussés à ces gigantesques expéditions d'outremer, fécondes en exploits glorieux, et qui, malgré

leur insuccès final, arrêtèrent la marche en avant de l'islam et préservèrent l'Europe de sa funeste invasion. Si les voyageurs pour Jérusalem devinrent ensuite plus rares, ce n'est pas à la seule longueur du voyage qu'il faut l'attribuer, mais encore, et surtout, aux dangers sans nombre que devaient affronter, et sur mer et sur terre, les pèlerins de la Palestine. Aujourd'hui ces deux obstacles ont disparu : grâce à la vapeur, le voyage n'a plus qu'une durée fort peu considérable et le pèlerin peut parcourir en toute sécurité, seul ou en compagnie, les sentiers qui mènent à la sainte Sion.

Puissent ces quelques pages destinées à faire connaître Jérusalem, telle que la trouve aujourd'hui le pieux pèlerin, inspirer à quelques âmes secerdotales le désir irrésistible d'aller contempler de ses yeux la Ville Sainte, parcourir ses voies qui pleurent toujours, mais où le cœur recueille toujours aussi de puissantes impressions qui le réconfortent et l'arment pour les luttes de la vie ! C'est dans ce but qu'elles sont écrites, et s'il est atteint, leur auteur se trouvera assez récompensé.

APERÇU HISTORIQUE

La ville de Jérusalem a, comme chacun le sait, une origine fort ancienne : sa fondation a précédé certainement l'entrée des Israélites dans la terre promise. Prise par David sur les Jébuséens, elle devint dès lors le centre du royaume jusqu'à sa division sous Roboam fils de Salomon, et resta la capitale du royaume de Juda après la séparation des dix tribus. Elle conserva ce rang de capitale politique et religieuse tant que le peuple Juif garda un reste d'autonomie. Sous la domination romaine, elle n'occupait plus que le secong rang parmi les cités de la Palestine, dont Césarée était devenue la ville principale, siège du gouvernement de la province. Jérusalem n'avait pas même la préséance au point de vue ecclésiastique dans les premiers siècles de l'Eglise, et son évêque dépendait du métropolitain de Césarée, jusqu'au concile du Nicée.

Rendue, en partie du moins, à son ancienne splendeur par Constantin et sa pieuse mère sainte Hélène, la ville sainte, que les successeurs de Constantin avaient embellie de plusieurs édifices religieux non moins remarquables que ceux élevés par la mère du grand empereur, fut ruinée en 614 par Chosroès II, roi de Perse. A peine restaurée par Sophronius, son patriarche, elle tombait vers l'an 636 sous le pouvoir des musulmans, après une honorable capitulation. Regardée par ses nouveaux maîtres comme une cité sainte entre toutes, elle fut déclarée exempte d'impôts comme La Mecque par le kalife Omar, et elle continue encore à jouir de cette immunité, du moins pour tout ce qui est à l'intérieur des remparts. Délivrée de la domination musulmane pendant le règne éphémère des croisés, elle retomba en 1187 sous le joug de l'islam. Rendue pour quelque temps aux chrétiens en 1229, elle fut ravagée bientôt par le prince de Karah qui en ruina les fortifications, et un peu plus tard par les Karesmiens qui s'y rendirent coupables de la plus sauvage cruauté, en massacrant tous les chrétiens dont ils purent se saisir.

Jérusalem avait été généralement sous la dépendance des sultans d'Egypte pendant la dernière période dont il vient d'être question ; elle devait rester sous la même domination jusqu'en 1517, et être souvent encore le théâtre de scènes de violence et de nombreuses profanations. Les sultans turcs de Constantinople s'en emparèrent en 1517 et y ont maintenu depuis leur autorité sans autre interruption que l'occupation temporaire de la Syrie par les troupes égyptiennes commandées par Ibrahim pacha, gendre du célèbre Méhémet-Ali, khédive d'Egypte.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE

Située à 31° 46' de latitude Nord, et à 32° 52' de longitude Est, sur les montagnes de la Judée, la Ville Sainte est assise sur plusieurs collines d'une altitude moyenne de 780 au-dessus du niveau de la Méditerranée et est environnée d'une enceinte fortifiée, dont la hauteur moyenne est de treize mètres, élevée par le sultan Soliman en 1534. Cette enceinte forme un quadrilatère irrégulier d'environ 4.000 mètres de pourtour, flanqué de nombreuses tours, et percé de 8 portes dont une, ouverte tout récemment, a reçu le nom de porte des Francs. Ces portes sont, du côté Est, la *porte dorée*, donnant sur l'enceinte du temple, aujourd'hui l'esplanade de la mosquée d'Omar; cette porte a été mûrée depuis longtemps parce que, d'après une légende musulmane, c'est par elle que les Francs doivent entrer lorsqu'ils reprendront la Ville Sainte ; la porte de *Notre-Dame-Marie*, ainsi nommée par les indigènes et désignée ordinairement par les Occidentaux sous le nom de porte de Saint-Etienne, parce qu'une tradition, à peu près abandonnée aujourd'hui, plaçait le lieu du martyre du saint diacre près du Cédron où l'on descend en sortant de la ville par cette porte. Sur le côté Nord du mur d'enceinte sont ouvertes : la *porte d'Hérode*, appelée aussi par les indigènes porte des Fleurs, la moins fréquentée de toutes les portes de la ville et par là même la moins bien entretenue ; elle met la partie de la ville située sur le Bézétha en communication avec la campagne plantée d'oliviers qui s'étend au nord de Jérusalem ; la *porte de Damas*, appelée aussi porte de la Colonne, la plus belle et la mieux fortifiée des portes de la ville, celle d'où partent les deux rues les plus larges et les plus praticables et qui donne sortie sur la route de Naplouse et de Nazareth ; la *porte des Francs*, nouvellement ouverte vers l'extrémité Ouest du rempart du Nord, en face de Notre-Dame de France qu'elle met en communication avec l'intérieur de la ville et rapproche beaucoup du Saint-Sépulcre, où on ne pouvait se rendre de là, avant son ouverture, qu'en faisant un long détour à l'extérieur de l'enceinte

pour pénétrer ensuite par la *porte de Jaffa*. Celle-ci, qui est la seule porte percée dans le mur fermant la ville à l'Ouest, est appelée aussi porte d'Hébron ou mieux porte de l'Ami de Dieu, parce que les voyageurs pour Hébron passent par cette porte et que le territoire d'Hébron a reçu, en l'honneur d'Abraham, le nom de El-Khalil, l'ami de Dieu : elle fait face à peu près à la porte Saint-Etienne. Au sud se trouvent deux portes : la *porte de Sion*, donnant sur la colline de ce nom en majeure partie hors de l'enceinte actuelle de la ville, et qu'on appelle aussi porte du prophète David, parce qu'elle conduit au Cénacle où les musulmans placent le tombeau de ce saint roi : elle se trouve presque en face de la nouvelle porte des Francs ; la *porte des Africains*, située vis-à-vis de la porte de Damas, donne sur la vallée de la Géhenne, en face d'Haceldama, et conduit à la piscine de Siloé.

ASPECT

C'est du mont des Oliviers qui domine la ville à l'Est qu'on peut jouir d'une vue générale et complète de Jérusalem : on ne peut même bien la voir que de là. Placé au sommet de cette montagne, et tourné vers le couchant, le spectateur a devant lui la Sainte Cité assise sur six collines, ou plus exactement sur cinq, car l'Ophel est aujourd'hui hors de l'enceinte et inhabité. Ces collines sont : au sud-est, le Moriah, sur lequel était bâti le temple de Salomon et dont la mosquée d'Omar occupe actuellement le sommet : le reste de la colline forme une vaste esplanade portant au sud la mosquée El-Aksa, ancienne église de la Présentation de la Sainte-Vierge ; au nord-est, le Bézétha, plus élevé que le Moriah et couvert d'habitations musulmanes pour le plus grand nombre : c'est au pied d'un contrefort du Bézétha, en face de la mosquée d'Omar et près du rempart est de la ville que se trouve la basilique de Sainte-Anne ; au centre, Acra, en contre bas du Gareb qui forme la partie nord-ouest de la ville et porte le Calvaire et le Saint Sépulcre ; au sud-ouest, Sion, dont la majeure partie est maintenant hors de l'enceinte : c'est sur le point culminant de Sion et sur la partie de cette colline située hors des murs que se trouve le Saint-Cénacle.

La vallée de Josaphat avec le torrent de Cédron, toujours à sec, séparent Jérusalem du mont des Oliviers, et, plus au sud, du mont du Scandale, colline située en face d'Ophel, et ainsi nommée parce que c'est sur ses flancs, vis-à-vis du temple du vrai Dieu, que Salomon avait, dans sa vieillesse, placé les temples des idoles de ses femmes : le village actuel de Siloé occupe le versant ouest de cette colline. Au pied de la colline d'Ophel la vallée de Josaphat rencontre une autre vallée qui la coupe presque à angle droit et qui contourne la ville au sud et à l'ouest, la séparant d'Haceldama et du mont du Mauvais-Conseil au sud. Cette vallée était autrefois appelée Gihon dans sa partie ouest, et vallée des fils d'Hinnom ou de la Géhenne dans sa partie sud. Au point de jonction des vallées de la Géhenne et de Josaphat, se trouve le puits de Rogel appelé aujourd'hui puits de Job. Ses eaux ne s'échappent au dehors qu'après des pluies abondantes, et comme c'est alors un signe de riches récoltes et de grande fertilité, les habitants de Jérusalem sortent à peu près tous de la ville pour aller contempler le phénomène et se réjouir aux bords de l'eau claire et limpide qu'il ne leur est donné de voir couler qu'en ces rares circonstances [1]. Au côté nord et nord-ouest, la ville aboutit à un plateau s'élevant en colline vers l'ouest, mais sans dominer beaucoup la cité. Il y a à peine une trentaine d'années, ce plateau était inhabité, car Jérusalem ne sortait pas encore de son enceinte, dont l'espace suffisait à ses habitants. Aujourd'hui les constructions abondent sur ce plateau autrefois désert, toute une ville nouvelle s'y forme qui égalera bientôt en importance, si le mouvement continue, la cité elle-même et la surpassera par la beauté des édifices.

La ville de Jérusalem n'a en effet rien de bien remarquable au point de vue architectural. Ses maisons à terrasse ou à coupole percées d'étroites fenêtres sont géneralement peu élevées, massives et d'apparence assez sombre. Les rues en sont étroites, peu éclairées, quelques-unes voûtées, souvent malpropres et dégageant une odeur assez peu agréable, à l'odorat d'un Européen surtout. Peu régulières d'ailleurs et généralement à pente raide, elles sont impraticables aux voitures qui ne peuvent circuler que sur quelques points, à condition encore de ne pas rencontrer d'autres véhicules allant en sens inverse.

PRINCIPAUX MONUMENTS

La Ville Sainte renferme peu de monuments qui méritent vraiment ce nom, abstraction faite des souvenirs qui font de cette cité toute entière un monument unique au monde. Cette dénomination convient cependant, dans la ville basse : à la mosquée d'Omar dont rien ne masque la vue, et dont le dôme de quatorze mètres de diamètre reposant sur un octogone régulier fait un édifice d'une apparence grandiose, à la fois élégant, élancé et majestueux ; à la mosquée El-Aksa qui a conservé sa forme d'église chrétienne et qui se détache bien, elle aussi, dans le grand espace vide de l'enceinte du temple de Jéovah que ces mosquées ont remplacé ; à la basilique française de Sainte-Anne soigneusement restaurée pierre par pierre et qui remonte au moins au neuvième siècle ; à l'arc de l'Ecce-Homo, dont l'authenticité est regardée comme douteuse par certains auteurs, et qu'on rencontre à cheval sur la voie douloureuse : un des arcs latéraux se trouve dans la chapelle des sœurs de Sion dont il encadre l'autel. Dans la ville haute les seuls monuments anciens sont : la

[1] On croit que c'est le puits dans lequel fut déposé le feu sacré au moment de la captivité de Babylone.

basilique du Saint-Sépulcre, dont on ne distingue bien que les deux coupoles, la grande qui surmonte immédiatement le Saint-Sépulcre et qui a les mêmes dimensions que celle de la mosquée d'Omar, et une autre plus petite au-dessus du chœur des Grecs, tandis que le reste de l'édifice, moins la porte qui donne sur le sud, est caché par les constructions adossées à la basilique et l'enserrant de toutes parts ; la tour de David, dont la masse imposante domine la ville à l'ouest et sert de citadelle et de caserne; le saint Cénacle, masqué lui aussi par les habitations qui l'environnent.

Parmi les monuments plus récents on peut compter : l'église paroissiale des Pères Franciscains à Saint-Sauveur et l'église du patriarcat latin. On pourrait ranger peut-être aussi sous la dénomination de monuments : la piscine probatique, à quelques mètres à l'ouest de la basilique de Sainte-Anne ; la grande vasque qui longe au nord l'enceinte de la mosquée et qui est en grande partie comblée maintenant ; le grand bassin situé au-dessous du Saint-Sépulcre vers le sud-est et appelé birket El-Patrak : c'est l'ancienne piscine d'Ezéchias ou piscine inférieure, visible seulement par les fenêtres des maisons qui l'environnent de toutes parts.

Hors de l'enceinte, à l'ouest et à quelques minutes de la porte de Jaffa, se trouve le birket Mamilla, l'ancienne piscine supérieure, grande vasque près de laquelle fut sacré Salomon ; au sud de cette dernière et à l'ouest du mont Sion, entre le Hinnom et le Gihon, est un autre vaste bassin désigné sous le nom de birket El-Sultan, mentionné déjà par Esdras ; au sud et au pied de la colline d'Ophel on rencontre la piscine de Siloé, aujourd'hui à peu près complètement ruinée, et le conduit souterrain taillé dans le roc de la colline qui la relie à la fontaine du même nom ; enfin à l'est, près de la porte dite de Saint-Etienne, est un autre bassin moins remarquable appelé birket Sitti-Mariam ou de Madame Marie, à cause de la proximité de la maison de la Sainte-Vierge.

GOUVERNEMENT

La Ville Sainte, comme d'ailleurs toute la Palestine, faisant encore aujourd'hui partie intégrante de l'empire turc et de cette partie de l'empire qu'on nomme la Turquie d'Asie, c'est assez dire que son gouvernement est turc et qu'elle est administrée d'après les lois turques, soit civiles, soit judiciaires, soit militaires. L'administratien supérieure est entre les mains d'un pacha ou gouverneur général, relevant immédiatement du ministre de l'intérieur de la Sublime-Porte et correspondant directement avec lui, aux mêmes titres que les vice-rois des grandes provinces de l'empire, bien que Jérusalem et le territoire palestinien qui en dépend administrativement ne soient pas comptés au nombre des vice-royautés proprement dites. A une époque encore peu éloignée, Jérusalem dépendait du pachalik de Damas et ne possédait par conséquent qu'un gouverneur d'ordre secondaire. C'est à cause de l'importance plus considérable de jour en jour des questions qui surgissent en Palestine, surtout en raison des Lieux Saints, et des compétitions que suscite leur possession par telle ou telle communion chrétienne, que le pouvoir impérial de Constantinople a voulu avoir à Jérusalem un représentant direct, ne relevant que de lui et traitant immédiatement avec lui. Ce fonctionnaire, qui a en mains toute l'administration civile de la province de Jérusalem, a sous ses ordres trois caïmacams ou sous-préfets régissant les cazas ou districts de Jaffa, de Gaza et d'Hébron. Le nord de la Palestine est administrativement indépendant du gouverneur de Jérusalem; il forme deux pachaliks, ceux de Naplouse et de Saint-Jean-d'Acre, rattachés au villayet de Beyrouth.

Les districts ou sous-préfectures sont subdivisés en cantons dont les chefs portent le titre de moudirs; les mouktars sont les chefs de la municipalité.

Le Conseil d'administration siégeant à Jérusalem comprend, outre les principaux officiers administrateurs adjoints au pacha, des membres religieux représentant les diverses communautés, savoir : un prêtre latin, un prêtre grec, un prêtre arménien et un rabbin ; y siègent aussi des membres laïques élus par les communautés latine et grecque. Le conseil municipal comprend aussi un membre de ces communautés.

La justice est rendue par les ulémas qui reçoivent diverses dénominations selon les fonctions qu'ils exercent. Les juges des cours d'appel ont le titre de *mollah* : Jérusalem en est privée et relève à ce point de vue de Beyrouth; les juges des tribunaux ordinaires ont le nom de *cadis ;* les juges de paix des cantons, celui de *naïbs*. Tous ces personnages sont musulmans; cependant des chrétiens leur sont donnés comme assesseurs pour les affaires civiles et criminelles de leurs coreligionnaires. Les affaires matrimoniales relèvent exclusivement pour les chrétiens de leurs chefs religieux, évêques ou patriarches, et les prêtres des diverses confessions sont en même temps officiers de l'état-civil pour les membres de leur communauté ; ils ont aussi le droit de recevoir les dernières volontés des mourants qui font partie de leur troupeau. Cela tient à l'organisation religieuse particulière au pays turc dont nous parlerons ci-dessous.

Au point de vue militaire, Jérusalem relève de la circonscription de Damas. Sa garnison ne comprend que des troupes de ligne sous les ordres d'un colonel, et compte ordinairement de quatre à cinq cents hommes répartis en deux casernes, dont l'une occupe l'emplacement de l'ancien prétoire romain, au nord de la mosquée d'Omar, et l'autre la forteresse appelée tour de David. Ces soldats sont tous de religion musulmane, car, en Turquie et par conséquent en Palestine, le service militaire est obligatoire pour les seuls musulmans; les sujets chrétiens de l'empire ne sont jamais admis dans les rangs de l'armée et se rachètent obligatoire-

ment par une capitation annuelle de 8 fr. 50 environ. C'est un usage qui remonte, affirme-t-on, à l'époque des premières invasions musulmanes et qui a eu toujours force de loi : le chef civil de chacune des communautés chrétiennes est chargé de prélever cet impôt, au nom du gouvernement turc. Les Européens qui résident dans le pays n'y sont pas soumis ; il ne pèse donc que sur les chrétiens indigènes de toute communion. La police est exercée par des bachi-bouzouk ou gendarmes à cheval et par des janissaires et zaptiés qui sont plus spécialement chargés de la police municipale des villes, sous les ordres d'un officier.

Quoique la langue parlée à Jérusalem soit la langue arabe, les actes officiels sont cependant rédigés en langue turque, qui est la langue des maîtres du pays.

Les étrangers établis dans la région ne sont justiciables des tribunaux turcs que dans leurs procès avec les indigènes ou en matière de biens et d'impôts. Pour tout le reste, ils relèvent de leurs consuls, auxquels aussi ils peuvent en appeler des sentences des tribunaux turcs.

Ils sont d'ailleurs régis par leurs consuls conformément aux capitulations qui datent de François Ier, et qui ont été renouvelées dans la suite sous Henri IV, Louis XIV et Louis XV.

Le consul de France en Palestine, qui depuis quelques années a rang de consul général, d'abord à titre personnel et ensuite parce que le poste même qu'il occupe a été élevé au rang de consulat général, est, depuis Louis XIV, le président du corps consulaire de Palestine et le chef du protectorat latin. Il est le défenseur des intérêts catholiques en Palestine, malgré les efforts tentés par certaines nations pour soustraire à sa juridiction leurs nationaux pratiquant le catholicisme, et par là même les intérêts religieux qu'ils représentent. Ce protectorat de la France, reconnu par le congrès de Berlin, est énergiquement maintenu par son consul général actuel M. Ledoulx, dont tous les pèlerins français de Terre-Sainte ont pu admirer les nobles sentiments et l'intelligent patriotisme. Le personnel du consulat se compose, sous la direction du consul général : d'un chancelier, d'un élève-consul, d'un drogman indigène, de deux attachés au secrétariat et de quatre cavas. Le vice-consul de Jaffa et les agents consulaires de Ramleh et de Gaza dépendent du consulat général de Jérusalem. Les autres nations qui sont représentées à Jérusalem par des consuls sont : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, la Perse et la Russie. La colonie européenne est cependant peu nombreuse dans la Ville Sainte, à moins qu'on ne veuille y faire entrer les Israélites venus d'Europe qui s'y comptent par milliers, ainsi qu'on le verra plus loin : la colonie française en particulier se réduirait à quelques membres, si les nombreuses communautés religieuses qui y représentent notre pays ne lui fournissaient un appoint considérable à tous égards.

POPULATION

D'après le peu qui en a été dit jusqu'ici, il est aisé de conclure, d'une part, que la population de Jérusalem s'est considérablement accrue depuis un quart de siècle, et d'autre part, qu'elle est composée d'éléments bien différents les uns des autres. Tous les grands rameaux de la famille humaine y ont des représentants et s'y donnent rendez-vous. On y trouve donc des sémites, des descendants de Japhet et des fils de Cham ; des blancs, des bronzés et des noirs de toutes nuances ; des Européens, des Asiatiques, des Africains, mais peu d'Américains.

Presque toutes les nations de l'Europe comptent quelques-uns de leurs citoyens à Jérusalem, en nombre assez restreint toutefois; les plus nombreux sont : les Hellènes, les Allemands, les Russes, les Français, les Italiens et les Anglais. On peut évaluer à 300 environ le chiffre total des Européens qui résident habituellement dans la Ville Sainte, *intra* ou *extra muros*. Les Asiatiques qui forment la très grande majorité de la population sont des Turcs, des Arabes, des Persans, des Hindous musulmans, des Arabes chrétiens appelés melchites, des catholiques indigènes, latins de rite ; des Arméniens, des Syriens jacobites, des Maronites ; enfin des Juifs qui constituent les trois quarts au moins des habitants et qui sont ou aborigènes, ou venus d'Europe, surtout de l'Espagne, de la Russie et de la Roumanie, ou provenant de l'Yémen. Les Africains sont des Arabes venus des côtes du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie ou de la Tripolitaine, désignés indistinctement sous le nom de Marocains ; des Abyssiniens, des Coptes d'Egypte et enfin des nègres du Soudan.

Il est difficile de donner le nombre exact des habitants de Jérusalem en raison du manque total de statistiques tant soit peu régulières. Les personnes les plus compétentes ne l'estiment pas au-dessous de 80.000, dont 60.000 juifs, de 10 à 12 mille musulmans, et 8.000 chrétiens.

Ne possédant guère d'autre industrie que celle de la fabrication des souvenirs pieux destinés aux pèlerins, ni d'autre commerce d'exportation que celui qui en résulte, la ville de Jérusalem ne possède plus la splendeur ni l'aisance qu'elle avait au temps de Salomon. Les riches y sont fort rares, peu nombreux y sont aussi ceux que leurs rentes fixes mettent à l'abri du besoin ; d'autres se procurent le pain de chaque jour, soit par le petit commerce local des objets de première nécessité, soit par la vente des objets pieux, soit par les services de plusieurs sortes rendus aux pèlerins, soit par les travaux propres aux divers corps de métier ; les autres enfin, et ils sont fort nombreux, la moitié au minimum de la population totale, ne vivent que grâce aux libéralités de leurs coreligionnaires du dehors, qui subviennent en tout ou en partie à leurs besoins journaliers. Ceci est plus vrai peut-être encore pour les juifs que pour les autres communautés.

On peut conclure de ce petit aperçu que Jérusalem ne possède pas une aristocratie proprement dite. Les fonctionnaires turcs, les représentants des puissances et les ministres des différents cultes sont à peu près seuls au-dessus du commun, et constituent l'unique aristocratie de fait de la Ville Sainte. C'est dire que la vie du grand monde, telle qu'on l'entend dans nos cités modernes d'Europe, y est inconnue ; que ce qu'on est convenu d'appeler fêtes et divertissements publics, en est banni. Cela, joint à la diversité de mœurs et d'usages des races multiples qui composent la population et qui se tiennent plus ou moins à l'écart les unes des autres, à la tendance marquée du grand nombre pour le *far-niente*, à un certain air de grave mélancolie répandu sur les visages, explique le peu de bruit et de mouvement de Jérusalem et lui donne ordinairement l'apparence d'une ville morte où l'activité ne règne qu'au moment des grands pèlerinages et à l'occasion des fêtes religieuses des différents cultes ; car, si pour tout le reste la cité sainte est peu vivante, le souffle religieux qui anime ses habitants lui communique à certains jours une vie inconnue dans le reste du temps.

RELIGION

La ville de Jérusalem est, en effet, une cité religieuse par excellence pour toutes les races qui s'y rencontrent, malgré la différence notable de leurs croyances et de leur culte. Pour les fils d'Israël, elle est restée ce qu'elle était autrefois : le centre vers lequel convergent toutes leurs espérances, l'objectif incessant de leurs désirs, le lieu que Jéhovah s'était choisi pour y faire éclater sa gloire et dans lequel doivent être réunies un jour les brebis dispersées de la maison d'Israël. Bannis du temple dont il ne reste plus que quelques pierres de l'enceinte, se voyant même fermée l'entrée de la colline dont il occupait le sommet, les Juifs vont pleurer du moins sur ces pierres, témoins muets des splendeurs d'autrefois, et redire les lamentations de Jérémie sur ces restes de la maison de Dieu.

Pour les Musulmans, Jérusalem est aussi une ville sainte, la plus sainte de l'islam après la Mecque, que pour beaucoup elle égale en sainteté. De là le nom de El-Kods, la sainte, par lequel seule elle est désignée dans leur langue. L'islamisme étant la religion de l'Etat pour l'empire turc, le culte musulman est le culte officiel de Jérusalem, aussi bien que des autres villes de l'empire. A Jérusalem, ce culte, pratiqué dans plusieurs mosquées, a son centre principal à la mosquée d'Omar où la légende musulmane a entassé les souvenirs de son prophète Mohammed, et où affluent les croyants de la ville et ceux qui y viennent du dehors. La constitution de l'empire étant essentiellement religieuse, les seuls musulmans ont toutes les prérogatives des citoyens ; les Juifs et les chrétiens sont cependant tolérés et ils peuvent exercer leur culte en toute liberté. Les chrétiens, en particulier, jouissent à Jérusalem d'une liberté plus grande, pour toutes les manifestations extérieures du culte, que dans certains Etats catholiques de l'Europe.

Il est inutile de dire que pour les chrétiens, plus encore que pour les juifs et les musulmans, Jérusalem est la *ville sainte* par excellence : il suffit de penser au Calvaire et au Saint-Sépulcre pour se le rappeler.

Aussi, y rencontre-t-on des représentants de toutes les communions qui se réclament du Christ, en Orient comme en Occident ; toutes veulent avoir leur place auprès du berceau du christianisme et sur les lieux sanctifiés par la présence de leur Sauveur et de leur Dieu. Les pages qui vont suivre seront consacrées à faire connaître cette Jérusalem chrétienne en général, puis la Jérusalem catholique plus en détail, et enfin mention spéciale sera faite des établissements et des œuvres françaises.

LE CHRISTIANISME A JÉRUSALEM

Les trois grandes divisions du christianisme : catholicisme, schismes orientaux et protestantisme, se rencontrent dans la Ville Sainte et y luttent d'influence.

Le protestantisme y est naturellement venu le dernier, mais il y est très actif et il s'y est fait une place assez importante, sinon par le nombre de ses adhérents, au moins par l'influence qu'il commence à y exercer. Il ne s'est pas attaché jusqu'ici à s'assurer la possession de quelqu'un des sanctuaires vénérés par les autres chrétiens : ses sentiments sur le culte des reliques ne le poussent guère dans ce sens, pas plus à Jérusalem qu'ailleurs ; il a surtout visé à se faire des adeptes et à s'implanter dans la Ville Sainte par ses établissements scolaires et hospitaliers. Notons cependant le don fait à l'empereur d'Allemagne, après la guerre de 1870, par le sultan de Constantinople, des ruines du monastère des chevaliers de Saint-Jean et de l'église dédiée à la sainte Vierge qui en dépendait dans le voisinage du Saint-Sépulcre.

La colonie allemande possède tout un village à deux kilomètres de Jérusalem au sud-ouest, un certain nombre d'habitations au nord-ouest de la ville, un orphelinat pour les garçons sur la route de Jaffa, un hospice pour les pèlerins et un hôpital. La mission anglaise, qui a à sa tête un évêque anglican, possède des établissements plus nombreux encore : églises, hôpital, orphelinats sur le mont Sion, sur la route de Jaffa, école d'arts et métiers sur la route de Damas, grande bibliothèque et des écoles dans l'intérieur de la ville, avec nombreux ministres, diaconesses anglaises et personnel de maîtres et maîtresses indigènes. Les écoles et les secours distribués largement leur ont valu quelques centaines d'adhérents indigènes pris principalement parmi les chrétiens orientaux non-unis.

Presque toutes les communions orientales non-

unies sont représentées dans la Ville Sainte : on y trouve au premier rang les Grecs ; viennent ensuite les Arméniens, les Coptes, les Abyssiniens et les Syriens jacobites.

Les Grecs non-unis forment la communauté chrétienne la plus nombreuse de la ville, et celle qui, après les latins, possède le plus de souvenirs chrétiens de Jérusalem. Elle a à sa tête un patriarche secondé par un synode de plusieurs évêques ; elle a plusieurs églises et couvents avec de nombreux moines et une population de trois à quatre mille âmes. Le plus grand nombre des fidèles de cette église sont des indigènes, ou arabes, comme on dit dans le pays ; quelques-uns sont hellènes, ainsi que le patriarche, les évêques et presque tous les moines. Le patriarche, indépendant en fait du patriarche de Constantinople, est, à la fois, le chef religieux et civil des grecs non-unis de tout le patriarcat, et a sous sa juridiction les archevêques ou évêques de Bethléem, du Jourdain, de Nazareth, du Thabor, de Petra, de Saint-Jean-d'Acre, de Lydda, de Madaba et de Pella, sièges dont le plus grand nombre n'ont aucun fidèle et dont les titulaires résident à Jérusalem où ils font partie du synode. C'est le gouvernement turc qui, par un bérat d'investiture, confère aux patriarches orientaux les prérogatives de chef de nation, aussi bien pour les catholiques que pour les non-unis.

Les Grecs, avons-nous dit, détiennent, en tout ou en partie, un assez grand nombre des souvenirs chrétiens de Jérusalem. Ainsi, dans la basilique du Saint-Sépulcre, ils ont le droit d'officier sur le Saint-Tombeau ; ils possèdent le magnifique chœur qui s'étend en avant de l'édicule du côté de l'est ; autour de l'abside, la chapelle de la prison de Notre-Seigneur, celle de saint Longin, celle de la colonne des opprobres, et, au Calvaire, le lieu même où le Sauveur fut élevé en croix et consomma notre rédemption. Ils possèdent aussi un droit indivis avec plusieurs autres communautés sur la pierre de l'Onction placée en face de l'entrée de la basilique, et sur le parvis un certain nombre de chapelles. Près de Gethsémani ils possèdent en commun avec les Arméniens et les Syriens la basilique de l'Assomption et le tombeau de la Sainte-Vierge dont ils expulsèrent les latins au siècle dernier.

Ce qui accroît d'une manière considérable l'importance de la communauté grecque non-unie de Jérusalem, c'est l'appui efficace que lui prête la Russie, dont l'influence augmente chaque jour à Jérusalem et en Palestine, où des établissements grandioses attestent sa puissance, et où ses milliers de pèlerins apportent d'abondantes aumônes à leurs coreligionnaires grecs. La Russie voudrait évidemment s'immiscer le plus possible dans les affaires de la communauté grecque, pour arriver à la supplanter peu à peu dans la possession de ses sanctuaires. Les Grecs n'ont pas été sans le comprendre, et tout en soutirant autant d'or qu'ils peuvent aux bons russes pèlerins, ils tâchent de garder leurs positions aux Saints Lieux en accordant le moins possible à leurs protecteurs intéressés, et en refusant l'entrée de leurs monastères aux religieux russes. Ne pouvant s'implanter dans les sanctuaires eux-mêmes, les Russes s'en approchent le plus qu'ils peuvent et prennent position auprès d'eux par des constructions considérables et grandioses même quelquefois. C'est ainsi qu'ils ont édifié un vrai palais auprès du Saint-Sépulcre, à l'est de la basilique ; toute une série de constructions avec deux églises au Nord-Ouest de la ville où leurs pèlerins trouvent un logement assuré ; une magnifique église au-dessus du jardin de Gethsémani ; une église, une tour de quarante mètres et une résidence sur le plateau Est du mont des Oliviers, d'où ils dominent tous les environs. Ils se sont établis solidement aussi sur d'autres points, en particulier à Jaffa, à Nazareth, à Hébron et à Saint-Jean-in-Montana, où leurs nombreuses constructions enserrent le sanctuaire de la Visitation. Tout cela, accompli en un quart de siècle, est l'œuvre d'une société patronnée par plusieurs membres de la famille impériale, ayant un budget relativement considérable et grossissant chaque jour. Il y a là de quoi faire réfléchir les catholiques qui tiennent à ne pas laisser la Terre-Sainte échapper de plus en plus à l'influence de l'Eglise, et à lui donner là comme partout, mais surtout là, une place vraiment honorable et digne d'elle. On verra plus loin qu'elle l'a gardée jusqu'ici, mais il faut que ses enfants qui combattent là-bas pour elle soient efficacement soutenus par leurs frères du dehors, surtout par leurs frères de France, puisque, en Palestine, les intérêts de l'Eglise et ceux de la France sont inséparables.

Les Arméniens non-unis tiennent le second rang parmi les communautés non catholiques de la ville, sinon par le nombre, au moins par l'influence, l'organisation hiérarchique, la richesse et la possession de souvenirs augustes pour les chrétiens. Ils sont à peine quelques centaines, mais ils ont un patriarche qui est leur chef religieux et civil, de vastes couvents, de riches églises, un séminaire et de nombreux moines, tout cela groupé au sommet du mont Sion, dans l'intérieur de l'enceinte et au-dehors près du Saint-Cénacle. Ils possèdent l'emplacement des maisons d'Anne et de Caïphe, où commença la cruelle passion du Sauveur par le jugement inique qui y fut rendu contre lui et par les outrages de toutes sortes dont il y fut l'objet, le lieu par suite du reniement de saint Pierre, celui du martyre de saint Jacques-le-Majeur. Au Saint-Sépulcre, ils ont droit d'officier tous les jours sur le Saint-Tombeau ; ils y possèdent aussi la chapelle de la division des vêtements du Sauveur, la chapelle de Sainte-Hélène au-dessus du lieu de l'Invention de la sainte Croix ; enfin ils ont un droit indivis avec d'autres communautés sur la pierre de l'Onction, et, hors de la ville, un droit de même nature sur la basilique de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Les Coptes, moins nombreux et moins influents

que les Arméniens, sont, comme on le sait, jacobites. Ils ont un évêque à Jérusalem, où ils possèdent une petite chapelle derrière l'édicule du Saint Sépulcre et y attenante ; ils ont le droit d'entretenir quelques lampes dans le saint tombeau, une part dans la possession de la pierre de l'onction et un autel dans la basilique de l'Assomption. Leur couvent, qui sert en même temps d'évêché, touche à la basilique du Saint-Sépulcre du côté de l'Est et se trouve au lieu de la neuvième station.

Les Syriens jacobites sont la plus petite et la plus pauvre des communautés dissidentes de Jérusalem, où ils ont cependant un évêque et quelques religieux, dont le couvent et l'église occupent l'emplacement de la maison de Jean Marc, dans laquelle se rendit saint Pierre après sa délivrance miraculeuse de la prison. Ils possèdent derrière le Saint Sépulcre une chapelle avec le tombeau de saint Joseph d'Arimathie et un autel à la basilique de l'Assomption.

Les Abyssiniens monophisites sont aussi représentés à Jérusalem où ils ont, hors de la ville et au Nord-Ouest de celle-ci, un couvent assez important et une église de construction toute récente.

JÉRUSALEM CATHOLIQUE

La population catholique de Jérusalem compte de deux mille cinq cents à trois mille âmes, dont le plus grand nombre appartiennent au rite latin. Presque tous les rites unis d'Orient y sont cependant représentés, mais par un nombre bien restreint d'adhérents. Celui qui en compte davantage, une centaine environ, est le rite grec-uni. Un mot sur chacun de ces rites avant de parler de la communauté latine.

Les grecs unis ont une église et une résidence patriarcale à l'ouest du Saint-Sépulcre. Le patriarche de ce rite, qui a en même temps le titre d'Antioche et d'Alexandrie, ne réside pas habituellement à Jérusalem, où il ne fait que quelques rares apparitions. Il y est représenté par un vicaire patriarcal qui dirige les quelques missions grecques-unies de Palestine. Cette communauté possède sur la voie douloureuse l'emplacement de la maison de sainte Véronique, à la VI^{e} station, et vient d'y élever une église déjà ouverte au culte.

Les Arméniens-unis, moins nombreux encore, ont aussi un vicaire patriarcal représentant le patriarche catholique de Cilicie en résidence à Constantinople : ils sont établis sur la voie douloureuse où ils possèdent l'emplacement des troisième et quatrième stations, et où ils élèvent une assez belle église à peu près terminée.

Les Maronites viennent de s'établir dans la Ville sainte ; les Syriens catholiques et les Abyssiniens unis n'y ont que quelques rares représentants.

La communauté latine a heureusement une importance plus considérable et une solide organisation. Elle compte plus de deux mille cinq cents fidèles dépendants du patriarcat latin de Jérusalem. Ce patriarcat, rétabli par Pie IX, en 1848, a aujourd'hui comme titulaire Mgr Ludovic Piavi, de l'ordre des Frères mineurs, aidé dans son administration par un coadjuteur, Mgr Paschale de Appodia, entouré d'un chapitre patriarcal et secondé par un clergé séculier européen ou indigène et par un nombre déjà considérable de communautés religieuses, dont la plus ancienne et la plus considérable est la custodie franciscaine de Terre-Sainte. Les prêtres séculiers du patriarcat appartiennent à diverses nations ; les indigènes sont cependant plus nombreux que les européens. Ce clergé est alimenté par le séminaire patriarcal ou par l'adjonction de prêtres venus directement d'Europe : il s'occupe surtout des missions entretenues par le patriarcat dans diverses localités de la Palestine, car les principales paroisses sont desservies par les religieux franciscains. L'église et la résidence patriarcales forment, avec le séminaire, un groupe assez imposant situé à l'extrémité Nord-Ouest de la ville, près des remparts.

La custodie franciscaine de Terre-Sainte est, avons-nous dit, la communauté catholique la plus ancienne et la plus considérable de Jérusalem. Etablis en Palestine depuis 1219, les fils de saint François furent officiellement constitués les gardiens des saints Lieux en 1342, et ils sont restés fidèles à ce poste d'honneur jusqu'à l'heure actuelle, malgré les persécutions sans nombre qu'ils ont eues à subir et la mort violente de plusieurs milliers d'entre eux [1]. La custodie qui comprend 431 religieux répartis en 47 maisons, en Palestine, en Syrie et en Egypte, est en fait internationale, bien que l'élément italien y domine. Son siège est au couvent de Saint-Sauveur, à Jérusalem, où réside le conseil supérieur qui la gouverne. Ce conseil est composé de la manière suivante, par ordonnances du Saint-Siège : il a à sa tête un custode, toujours Italien ; un vicaire custodial, toujours français ; un procureur, toujours espagnol ; quatre discrets dont un italien, un français, un espagnol et un polonais, et enfin un secrétaire italien. Des règles fixes président à la nomination des supérieurs ou gardiens des couvents qui doivent appartenir tantôt à une nationalité, tantôt à une autre, au moins pour certaines résidences.

Au couvent de Saint-Sauveur, qui est naturellement le plus considérable de la custodie, est attenante l'église paroissiale latine de Jérusalem, récemment reconstruite et assez vaste pour la population. En dehors de ce couvent principal, les Pères franciscains en ont un autre dans le Saint-Sépulcre où ils possèdent, au nom de la catholicité, le droit de célébrer tous les jours trois messes sur le saint Tombeau ; le lieu de l'apparition de

[1] La revue *Saint François et la Terre-Sainte* écrit que plus de quatre mille d'entre eux sont tombés martyrs (juillet 1891).

Notre-Seigneur à Marie-Madeleine ; la chapelle du couvent, au lieu où une tradition place l'apparition du Sauveur à la sainte Vierge ; la chapelle de l'Invention de la sainte Croix ; sur le Calvaire, le lieu du Stabat, celui du crucifiement et celui du dépouillement, ainsi qu'une chapelle extérieure communiquant avec le Calvaire par une fenêtre et qui est dédiée à la sainte Vierge.

Sur la voie douloureuse ils ont acquis récemment la maison élevée sur le lieu qu'on indique comme étant celui de la cinquième station, et plus bas, en face de la caserne turque, ils ont un petit couvent avec une chapelle bâtie sur le lieu de la flagellation et du couronnement d'épines. Enfin ils ont, hors de la ville et de l'autre côté du torrent du Cédron, le jardin de Gethsémani et la grotte de l'agonie. Ne parlant ici que de Jérusalem, nous ne dirons rien des autres Lieux saints dont les Pères franciscains ont la garde dans le reste de la Palestine.

Au couvent de Saint-Sauveur sont adjoints une école, un orphelinat et de vastes ateliers : les Sœurs franciscaines italiennes ont également une école de filles dans le voisinage du même couvent.

La custodie, qui a la charge de la paroisse latine, est aussi la Providence d'un grand nombre de latins pauvres qu'elle loge dans des maisons lui appartenant, et aux besoins desquels elle subvient journellement : la distribution seule du pain au couvent de Saint-Sauveur comporte une dépense annuelle de trente-cinq mille francs [1] ; les aumônes de la custodie pour 1892 s'élèvent au total de 149.336 francs, et les maisons qu'elle met au service des indigents sont au nombre de 428, à Jérusalem ou ailleurs [2]. Ces chiffres donnent une idée de la pauvreté des latins d'Orient, indigènes orientaux devenus latins dans le cours des siècles : joints aux autres détails qui précèdent, ils indiquent aussi la puissance incontestable de la custodie de Terre-Sainte et l'appoint qu'elle fournit à la cause catholique en ces régions. Ainsi d'ailleurs que le patriarcat latin, elle est sous le protectorat de la France et de son consul général en Palestine.

Parmi les œuvres de la custodie, il ne faut pas oublier de mentionner l'hospitalisation des pèlerins catholiques de toutes les nations de l'Europe ; elle possède dans ce but à Jérusalem, à proximité du couvent de Saint-Sauveur, un vaste établissement appelé *casa nova* où, sous la direction des religieux, peuvent être logés et nourris près de deux cents visiteurs des saints Lieux. Beaucoup de pèlerins de Jérusalem sont redevables, de ce chef, à la custodie, encore maintenant ; mais, à une époque peu éloignée, où tout logement pour les étrangers manquait dans la Ville sainte, cette institution a rendu des services inappréciables à ceux que l'amour des saints Lieux conduisait en Palestine.

[1] *Saint François et la Terre-Sainte* (avril 1892).
[2] *Ibid* (janvier 1894).

En dehors de la custodie qui, ainsi que nous l'avons dit, est internationale, il n'y a à Jérusalem que trois établissements religieux non français : celui des sœurs bavaroises de Saint-Charles, qui tiennent un petit hospice et un orphelinat ; celui des lazaristes allemands aumôniers dans cette communauté, et l'hospice autrichien dirigé par un religieux.

Les autres communautés catholiques sont françaises, et les quelques mots que nous allons en dire montreront que là, du moins, la France tient à honneur de se montrer la fille aînée de l'Eglise.

COMMUNAUTÉS FRANÇAISES DE JÉRUSALEM

Il y avait longtemps que la custodie franciscaine représentait seule à Jérusalem le monde religieux occidental, lorsque commença, vers le milieu de ce siècle, le mouvement des congrégations françaises vers la Terre-Sainte.

Les *Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition*, spécialement vouées aux missions, furent les premières à s'établir en Palestine, où elles comptent maintenant de nombreuses maisons scolaires et hospitalières. A Jérusalem elles ont une école à la fois pensionnat, orphelinat et asile ; elles desservent aussi l'hôpital français de saint Louis fondé par M. le comte de Piellat, au Nord-Ouest de la ville, hors de l'enceinte, mais tout près des remparts : l'ouverture de la nouvelle porte dont nous avons déjà parlé met cet établissement en communication directe avec la cité. Tous les malades y sont reçus, à quelque religion qu'ils appartiennent,, et les sœurs qui le desservent trouvent encore le moyen d'aller visiter les malades à domicile, surtout les Juifs et les musulmans, auxquels elles font admirer notre sainte religion.

Les *Sœurs de Notre-Dame de Sion*, fondées par le Père Ratisbonne et conduites par lui à Jérusalem, y suivirent de près les Sœurs de Saint-Joseph. Elles sont établies sur la voie douloureuse, à l'arc de l'Ecce-Homo où leur beau couvent occupe certainement une partie du *lithostrotos*. Elles y tiennent un pensionnat, une école et un orphelinat ouverts à tous les cultes et particulièrement aux jeunes juives qui y trouvent souvent la voie du salut.

Les *prêtres de Notre-Dame de Sion*, aumôniers des Sœurs de même nom, possèdent à l'ouest de la ville, à un kilomètre environ de l'enceinte, le magnifique établissement de *Saint-Pierre* laissé inachevé par le Père Ratisbonne, son fondateur, mais terminé maintenant, où ils tiennent un orphelinat et école d'arts et métiers pour les enfants chrétiens de tous rites et pour les enfants juifs. Cet établissement qui date de 1874 ne peut être que d'une grande utilité, dans un pays où le travail serait une ressource si précieuse contre la pauvreté, et où il est malheureusement peu en honneur.

Les religieuses *Carmélites* venues à Jérusalem en 1874, occupent, au sommet du mont des Oli-

viers, un beau monastère fondé par la princesse de la Tour d'Auvergne, sur le lieu que la tradition indique comme celui où le divin Maître aurait enseigné le *Pater* à ses disciples. On ne pouvait choisir pour les Filles de sainte Thérèse un lieu qui convienne mieux à leur vie de prière et de détachement. Une magnifique galerie rectangulaire attenante au monastère, mais ouverte au public, présente aux visiteurs le rare spectacle de l'oraison dominicale écrite en trente-deux langues, sur autant de cartouches en faïence de deux mètres environ de hauteur.

Les *Frères des Ecoles chrétiennes* établis à Jérusalem depuis 1878, y ont, auprès du patriarcat latin, une vaste maison d'école, où plus de deux cents enfants de la ville, catholiques et hétérodoxes, reçoivent une instruction primaire soignée, une éducation vraiment chrétienne, et puisent, auprès de leurs maîtres, l'amour de la France dont ils connaissent tous et parlent la langue. Quelques-uns d'entre eux suivent des cours professionnels qui leur permettront d'occuper une situation plus favorisée.

Les *Pères Blancs du cardinal Lavigerie* occupent au bas de la ville sainte, près de la mosquée d'Omar, un vaste emplacement, propriété de la France pour la majeure partie, au milieu duquel se trouve la basilique de Sainte-Anne dont ils ont la garde. Cette basilique, élevée sur le lieu même de l'Immaculée-Conception et de la Nativité de la sainte Vierge, a été cédée à la France par la Turquie après la guerre de Crimée. Restaurée avec beaucoup d'intelligence par le gouvernement français, elle a été confiée en 1878 à Monseigneur Lavigerie et à ses Pères Blancs, à la charge par eux d'y faire revivre le culte catholique qui en était exclu depuis la reprise de Jérusalem par Saladin. Sur l'initiative de leur fondateur, les Pères Blancs ont créé auprès de la basilique une œuvre que Léon XIII a hautement approuvée et bénie en de nombreuses occasions, parce qu'elle réalisait à l'avance ce que le grand Pape devait si fortement recommander en ces dernières années. Ils y ont ouvert un petit et un grand séminaires pour la formation d'un clergé grec-uni. Ce séminaire, ouvert en 1882, a prospéré au-delà de toute espérance ; il a déjà fourni aux diocèses grecs unis quelques bons prêtres instruits et zélés et il leur en prépare pour l'avenir de plus nombreux encore. Les deux séminaires réunis comptent plus de cent vingt élèves élevés dans leur rite grec melchite, comme le demande Léon XIII.

Auprès de la basilique de Sainte-Anne, à quelques mètres, à l'ouest, les Pères Blancs ont déblayé en partie la piscine probatique, découverte par l'architecte chargé de la restauration de l'église, et située dans leur enclos.

Les *Augustins de l'Assomption*, les vaillants et infatigables organisateurs et directeurs des pèlerinages de pénitence, ne pouvaient pas ne pas s'établir à Jérusalem où ils amenaient tous les ans de si nombreux visiteurs. Ils s'y sont donc fixés après les premiers pèlerinages, et ils y ont élevé un véritable monument qui a reçu le nom de Notre-Dame de France. C'est une vaste hôtellerie destinée au logement des pèlerins et qui, lorsqu'elle sera complètement terminée, pourra en recevoir plus de trois cents, ayant presque tous leur chambre. Une belle église fait partie de l'hôtellerie et permet aux pèlerins de trouver le Divin Maître sous le toit hospitalier qui leur donne asile. En dehors du temps des pèlerinages, l'hôtellerie est utilisée, en partie du moins, par une section du séminaire des Pères Augustins. De vingt à vingt-cinq scolastiques y font une partie de leurs études ; ils suivent en même temps les cours de langues orientales et de hautes études bibliques fondés par les Dominicains.

L'hôtellerie de Notre-Dame de France devient, à l'époque des pèlerinages, le centre d'un mouvement important ; la nouvelle porte ouverte en face d'elle la met immédiatement en communication avec l'intérieur de la ville, et sa proximité de l'hôpital français permet aux pèlerins malades ou fatigués de recevoir sans retard les soins que peut réclamer leur état. L'acquisition par les Pères des terrains environnants leur permet de créer de vastes cours et jardins qui ajoutent à l'agrément de l'hôtellerie. Ils ont acquis aussi, sur le mont Sion, le lieu indiqué par la tradition comme étant celui où saint Pierre se retira après son triple reniement, ainsi que les terrains environnants. Des fouilles assez importantes y ont été pratiquées, et le cimetière des pèlerins y a été établi dans un grand et profond caveau, où leurs restes reposeront en paix et à l'abri de toute profanation.

Les *Pères Dominicains* se sont fixés à Jérusalem à peu près en même temps que les Augustins de l'Assomption. Leur couvent, qui porte le nom de Saint-Etienne, a été bâti auprès des ruines de l'église de même nom, élevée autrefois par l'impératrice Eudoxie sur le lieu du martyre du saint diacre, et située au nord de la ville, sur la route de Naplouse, à cent cinquante mètres environ de la porte de Damas. Ces ruines ont été mises à jour, le sol de l'antique basilique a été entièrement déblayé, et les Pères ont commencé la réédification de ce monument. Puissent-ils ne pas manquer des ressources nécessaires pour lui redonner son ancienne splendeur !

Au couvent de Saint-Etienne, les Pères Dominicains ont annexé une école de hautes études scripturaires et de langues orientales destinée à rendre de précieux services à l'exégèse biblique, en un temps surtout où la sainte Ecriture est l'objet de tant de recherches savantes, accomplies trop souvent avec un esprit peu sympathique à l'Eglise. Des excursions organisées par les Pères directeurs de l'école permettent aux élèves de se rendre compte *de visu* de la topographie de la Terre-Sainte, d'en visiter les localités auxquelles se rattache un intérêt particulier au point de vue de la Bible, d'étudier les mœurs des habitants si conformes encore aujourd'hui aux mœurs d'autrefois,

et de se rendre compte par là-même d'une multitude de détails qui favorisent étonnamment l'intelligence du texte sacré. On ne peut que souhaiter, dans ces conditions, de nombreux élèves à l'école pratique de hautes études de Saint-Etienne. Une revue biblique trimestrielle, qui a sa place marquée désormais parmi les revues savantes, et qui est éditée à Paris, complète l'œuvre des Pères Dominicains à Jérusalem, et comble une lacune que sentaient tous les amis des fortes études scripturaires.

Les *Filles de la Charité* sont allées à leur tour, et en 1886, installer près du Calvaire toutes les œuvres admirables qu'elles accomplissent à l'heure actuelle sous toutes les latitudes. Leur place y était marquée près de la croix de Celui qui a apporté au monde la divine charité et qui lui donne d'y accomplir tous les jours tant de merveilles. Elles n'ont pas tardé à y être populaires et à y conquérir une puissante influence pour le bien. Leur hospice situé à l'ouest de la ville, en face de la porte de Jaffa, est ouvert à toutes les misères : enfants trouvés, incurables, vieillards abandonnés des deux sexes, y sont reçus, secourus et entretenus. La petite colonie des lépreux relégués hors de la ville, un peu plus bas que le village de Siloé, ne pouvait manquer d'attirer le dévouement des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Elles se rendent à la léproserie plusieurs fois la semaine, soignent les plaies de ces malheureux habitants, les soulagent et font descendre un peu de lumière et de consolation dans ces cœurs si délaissés. La visite des malades à domicile, dans la ville et même dans les villages environnants, complète l'œuvre de dévouement accomplie à Jérusalem par ces vaillantes Filles qui succombent souvent à la fatigue, mais qui recommencent quand même et toujours leur apostolat charitable.

Les Turcs eux-mêmes ont été si touchés du dévouement de ces femmes fortes qu'ils ont voulu leur confier l'hôpital municipal de Jérusalem : elles y ont été solennellement installées par le pacha lui-même qui les a constituées, dans cet asile de misère, dépositaires de son autorité.

Après les Filles de la charité sont venues à Jérusalem les *Sœurs de Marie Réparatrice* dont l'œuvre eucharistique de réparation trouvait également bien sa place auprès du Cénacle où fut institué le sacrement de l'amour. Elles se sont fixées au nord-ouest de la ville, un peu plus loin de l'enceinte que Notre-Dame de France, et elles attirent de nombreux adorateurs dans leur petit sanctuaire, où le Saint-Sacremeut est exposé tous les jours et où les différents rites se succèdent de temps à autre pour offrir leurs hommages au Dieu de l'Eucharistie.

Un peu plus tard se sont établies au sud de Jérusalem, sur la route de Bethléem, les *Sœurs Clarisses*, pour y accomplir leur œuvre de prière.

Il convient de ranger parmi les communautés françaises de Jérusalem, les *Sœurs du Rosaire*, religieuses latines indigènes dont l'institut a été fondé à Jérusalem par un prêtre du patriarcat, indigène lui-même, et qui sont chargées des écoles de filles du patriarcat. Leur maison-mère est à Jérusalem, à l'ouest de la ville, à cinq ou six cents mètres de la porte de Jaffa. Indigènes d'origine, elles sont françaises par le cœur et ont gagné la sympathie de toute la colonie française de Jérusalem par leur modeste simplicité et leur noble dévouement.

On voit par ces quelques notions sommaires sur les communautés latines de Jérusalem que le rang occupé par la France est incontestablement le premier. Mais il convient qu'on ne perde pas de vue dans notre pays que ces généreux enfants de la France qui prient, expient et travaillent près du Calvaire, au nom de l'Eglise catholique et au nom de leur patrie, dont la cause se confond en Orient avec celle de l'Eglise, n'ont pas d'autre budget que celui de la charité, et que le succès et le développement de leurs œuvres dépend des aumônes de la mère-patrie. On sait que le produit de la quête du Vendredi Saint pour les saints Lieux est réservé tout entier à la custodie franciscaine.

A l'exception de Sainte-Anne, qui forme une délégation spéciale relevant directement de la Propagande, toutes les communautés latines sont sous la juridiction de Monseigneur le patriarche latin de Jérusalem : les chrétiens orientaux unis relèvent de leurs Ordinaires respectifs.

AVENIR RELIGIEUX DE JÉRUSALEM

Après avoir mis en présence les éléments religieux si divers qui se rencontrent à Jérusalem pour se combattre bien plus que pour s'unir, on se demande naturellement quel est l'avenir religieux qu'on peut prévoir pour la sainte Cité. Tant de facteurs entrent en cause qui peuvent influer en des sens opposés sur cet avenir, qu'il serait téméraire de vouloir porter un jugement tant soit peu formel sur cet intéressant problème. Si les juifs n'ont d'autre influence que celle du nombre et de l'accaparement du commerce d'ailleurs si restreint de cette ville, ils ne semblent guère du moins incliner vers le christianisme, et il serait prématuré de compter sur leur conversion à bref délai, à moins qu'on ne veuille voir, dans le fait de leur affluence à Jérusalem, un signe des temps, ainsi que l'hypothèse en a été émise quelquefois, et l'approche du jour où, la plénitude des nations ayant reçu l'évangile, ils s'inclineront à leur tour devant le Christ que leurs pères ont rejeté. On est en plein dans la conjecture en émettant un tel sentiment, et il serait puéril de s'y appuyer pour dire ce que sera Jérusalem dans un avenir plus ou moins prochain.

Quant aux musulmans, si les traités conclus par l'Europe avec la Turquie leur concèdent en droit la liberté d'embrasser le christianisme, ce droit n'existe pas en fait, et, dans la situation présente de l'empire turc, l'Europe ne pourrait en

exiger la reconnaissance pratique sans soulever une fois de plus le fanatisme et provoquer l'effusion du sang chrétien. Il en résulte qu'un musulman ne peut guère se faire chrétien sans quitter le pays, ou, s'il veut y rester, sans s'exposer à la mort et compromettre le missionnaire qui l'aurait amené au christianisme. Quand cet état de choses sera-t-il suffisamment modifié pour que la conversion des maîtres du pays puisse être sérieusement entreprise par les ouvriers de l'Evangile ? c'est encore le secret de Dieu. La question serait complètement modifiée, si une nation chrétienne établissait sa domination à Jérusalem : il y aurait parmi les musulmans bien des âmes de bonne volonté qui, gagnées d'avance par la charité catholique, embrasseraient sans peine notre sainte foi.

Restent donc seulement en présence les trois éléments chrétiens qui luttent d'influence dans la Ville sainte : le protestantisme soutenu par l'Angleterre et par l'Allemagne, l'orthodoxie orientale soutenue par la Russie, et le catholicisme protégé par la France.

Il est incontestable que le protestantisme s'est acquis, au moyen surtout de son or, une influence réelle à Jérusalem, influence qui peut d'autant plus facilement s'étendre que la population chrétienne est moins apte, par suite de sa grande pauvreté et de son ignorance en matière religieuse (ce dernier point convient à la population orthodoxe), à résister à la séduction. Cependant les catholiques, dont les œuvres sont si nombreuses et si prospères, lutteront avec avantage et enrayeront le mouvement, pourvu que les secours de la charité ne leur fassent pas défaut ; d'autant plus qu'ils ont un précieux auxiliaire contre le protestantisme dans l'attachement des chrétiens orientaux pour la sainte Vierge et pour la pompe extérieure du culte.

Quant aux orthodoxes que la Russie soutient de son influence incontestable sur tous les non-unis d'Orient, et de ses secours matériels, tout en travaillant pour son compte personnel, il faudrait distinguer entre les deux éléments qui composent leur communauté. Le clergé de haut rang qui est tout entier de race grecque et qui partage les aspirations de l'hellénisme, sans être toujours opposé au catholicisme, y est encore moins incliné que le peuple, et la question de la possession des saints Lieux, qui le met si souvent en hostilité ouverte avec les latins, constitue et constituera peut-être longtemps encore un obstacle des plus sérieux à son retour au catholicisme, surtout que les aumônes de la Russie lui permettront de conserver ses privilèges. Si la Russie embrassait elle-même le catholicisme, il n'est guère douteux qu'elle serait suivie par les autres peuples non-unis et par là même par le patriarcat grec de Jérusalem. Le peuple indigène qui relève de ce patriarcat, et qui constitue à peu près toute la communauté, est généralement schismatique sans le savoir et n'a que peu ou point d'antipathie pour le catholicisme. Une sourde rivalité, qui pourrait bien un jour devenir plus aiguë, règne même quelquefois entre l'élément hellène qui domine et l'élément indigène qui lui est soumis et qui aspire plus ou moins à se soustraire au joug. Si ce sentiment s'accentuait et venait à faire explosion, il y aurait des chances sérieuses de voir ce peuple passer aux grecs-unis et devenir catholique tout en conservant son rite oriental. Mais tout cela est encore plein d'aléa, et le mieux, pour les ouvriers apostoliques de Jérusalem, est d'accomplir en paix leurs œuvres de Rédemption, en laissant à la Providence le soin de choisir le moment marqué dans ses décrets éternels, et, pour leurs frères d'Europe, de les aider de leurs prières et de leurs aumônes, sans trop vouloir sonder les secrets de l'avenir.

Q. — L'excellent *Ami du Clergé* voudrait-il me dire ce qu'il pense pratiquement des moyens nouveaux mis en avant depuis quelques années pour christianiser le peuple : caisses rurales, syndicats, réunions, conférences contradictoires, etc.?

Nos hommes évidemment nous échappent et les familles se paganisent ; la franc-maçonnerie prend nos populations par les avantages matériels et administratifs. Dans les missions le prêtre commence, dit-on, par le corps pour arriver à l'âme. Il faut aller au peuple puisque le peuple ne vient pas à nous... J'admets tout cela, ce n'est que trop vrai. Mais ce terrain « des intérêts » est-il vraiment celui sur lequel le clergé français doit se placer et lutter dans le temps actuel, est-ce praticable, peut-on réellement aboutir par là à la moralisation, à la vie chrétienne ? Si oui, quelle doit être la part du prêtre, du curé, dans la mise en action des moyens cités plus haut? Je vous demande votre avis motivé, surtout pour ce qui regarde nos paroisses de campagne. Nos gens sont en masse indifférents, presque matérialisés, plutôt qu'hostiles ; des syndicats agricoles existent déjà, la plupart sans influence morale, ni bonne ni mauvaise ; quelques meneurs s'agitent et mènent à l'époque des élections, et le respect humain achève le reste. Eh bien, que faire ?

Je viens de lire entre autres choses sur ce sujet les deux ouvrages de Le Querdec et les « Souvenirs » de l'abbé Naudet. Faut-il se lancer de cette façon ? Nous ne demandons qu'à agir, mais nous voudrions agir pour aboutir à un résultat sérieux, général, persévérant. Le manque de direction en cela, comme dans les questions des fabriques, de l'impôt sur les religieux, etc., nous émiette, nous lasse et nous tue. Ce manque d'ensemble me semble un malheur épouvantable.

R. — Le Souverain-Pontife nous donne à la fois l'exemple et le précepte d'aller au peuple. Voilà la direction générale toute trouvée. Il n'y a pas à en chercher d'autre, puisque celle-là est universelle, s'étendant à tous, et suprême, n'en ayant pas d'autre au-dessus d'elle.

Comment le prêtre doit-il aller au peuple, pour le faire prudemment et efficacement ?

D'abord en se montrant soucieux avant tout des intérêts spirituels qui lui sont spécialement confiés. On estime et on écoute plus volontiers un prêtre qu'on voit fidèle à sa mission et accomplissant ce qui est son premier devoir.

Mais il faut bien reconnaître qu'il ne suffit plus

au prêtre de s'acquitter des fonctions ecclésiastiques pour réussir à faire le bien dans la mesure que réclament les circonstances. Il faut, suivant la parole que Léon XIII aime à répéter, il faut *aller au peuple,* le voir sur les places et dans les maisons, en public et en particulier, s'intéresser à ce qui l'intéresse lui-même, lui prêter tout le concours possible en tout genre et tout particulièrement pour ses affaires matérielles, prendre part ou même donner le branle à tout ce qui peut lui être avantageux. Les hommes ne sont pas des philosophes habiles à distinguer et à faire des abstractions : quand le prêtre se met avec eux, c'est la religion qui entre dans leurs conseils, lors même que le prêtre ne traiterait directement et explicitement d'aucun sujet religieux et ne s'occuperait avec eux que de leurs intérêts matériels.

Le prêtre s'est tenu à l'écart, se confinant dans son église et dans ses fonctions purement ecclésiastiques. L'éloignement a permis de le méconnaître. Maintenant on le chasse de partout. Il fau qu'il reprenne le terrain qu'on lui enlève et celui qu'il a lui-même livré. Qu'il reparaisse dans toutes les branches de la vie sociale, selon que les circonstances le permettront.

On ne peut tracer à tous une règle universelle qui puisse servir pour tous les cas. L'action à exercer est déterminée par les circonstances. A chacun de voir dans son milieu quels sont les besoins auxquels il importe de satisfaire et de quelle manière on peut y travailler avec fruit.

Il faut se persuader que les entreprises utiles au bien des populations dont nous avons la charge, si le prêtre n'y met la main, ou bien ne s'exécuteront pas, ou bien se feront contre nous. Nous devons nous assurer le bénéfice d'y avoir concouru et celui de les maintenir dans une ligne qui ne soit pas défavorable à la religion.

Les œuvres auxquelles on peut se livrer sont de diverse nature. Nous ne pouvons tout énumérer et tout examiner dans une seule réponse. Nous nous bornerons à quelques genres d'action s'adressant principalement aux hommes.

Ces œuvres peuvent se diviser en deux grandes classes : les œuvres destinées à éclairer et les œuvres destinées à procurer les avantages matériels.

C'est une chose capitale d'instruire et de répandre partout la connaissance de la vérité. La bonne presse est un excellent moyen pour agir sur les populations. Des paroisses en très grand nombre ont été perdues par la mauvaise presse ; d'autres ont été ramenées à des idées saines, sinon encore à la pratique de la religion, uniquement par la diffusion de la bonne presse. Un curé doit tout faire pour déraciner les mauvais journaux qui gâtent sa paroisse et les remplacer par de meilleurs.

A côté de la presse, il y a les conférences. S'il s'en fait dans nos paroisses par des hommes indifférents ou hostiles, préparons-nous, afin de n'être victimes d'aucune surprise, assistons-y : notre seule présence pourra souvent empêcher le conférencier d'aller trop loin. Si les choses dites sont bonnes et utiles, ne craignons pas de les louer. Il y aura vraisemblablement à rectifier ; faisons-le avec bonté si l'auditoire se montre sympathique. S'il le faut, imposons-nous et réfutons énergiquement les erreurs. Aux affirmations audacieuses de nos adversaires opposons les affirmations plus vigoureuses encore de la vérité. Presque toujours nous aurons gain de cause si nous savons bien choisir ce qui est à relever et que nous ayons une connaissance suffisante du sujet. Pour ce rôle, il faut un peu d'aplomb et quelque facilité de parole.

Nous pouvons avec grande utilité provoquer des réunions et procurer de bonnes conférences à nos paroissiens. Ils viendront volontiers écouter un étranger qui promet de les entretenir de quelque sujet qui les intéresse. Outre la satisfaction qu'ils emporteront d'une conférence où ils auront appris quelque chose sur un sujet qui les touche, ils sauront gré au curé de leur avoir procuré cet avantage.

Mais rien n'est fécond comme l'étude que le curé dans des réunions privées peut faire avec ses paroissiens des questions sociales, agricoles, industrielles, commerciales. C'est à lui d'en préparer la matière et d'en éclairer la discussion. Il faut pour cela qu'il ait lui-même assez étudié les questions à débattre pour y avoir acquis une vraie compétence. Ce sont des entretiens amicaux, fraternels, dans lesquels chaque interlocuteur apporte sa contribution particulière : le prêtre sa science des principes religieux, moraux, sociaux ; les laïques, leur expérience, leurs objections, leurs questions ; tous leur bonne volonté. On prépare ainsi et on mûrit ensemble les entreprises à tenter, les moyens à employer pour remédier aux maux dont on a plus à souffrir. Les membres de ces réunions d'études ne tardent pas à devenir capables de comprendre les questions soulevées dans les Chambres, dans les journaux, dans les professions de foi électorales. Ils sont bientôt assez formés pour entrer dans les meilleures voies à suivre pour relever leur profession.

L'instruction doit tendre à l'action, à l'action sur tous les terrains, sur le terrain électoral, sur le terrain des intérêts généraux et des intérêts particuliers.

Dans les pays industriels, ce qui est le plus important pour le moment, c'est de trouver le meilleur moyen d'augmenter, par des institutions de prévoyance et d'aide mutuelle, l'utilité des salaires en attendant que des circonstances plus favorables permettent de les élever au niveau qui serait nécessaire pour mettre les familles même nombreuses à l'abri du besoin. Les ouvriers chrétiens ont étudié déjà et continuent à étudier les questions qui les intéressent dans leurs cercles d'études. Ils le font avec un sentiment de profond respect pour les droits des patrons et une connaissance parfaite de leurs propres besoins. Le con-

cours qu'ils demandent aux ecclésiastiques et aux patrons eux-mêmes les prémunit contre les erreurs auxquelles ils seraient exposés. Aussi ce qui frappe dans les résultats auxquels ces études les ont conduits, c'est la modération et le sens pratique de leurs conclusions. Rien de plus instructif à cet égard que les comptes-rendus des deux Congrès ouvriers qui se sont tenus à Reims les deux dernières années. Ceux qui veulent se renseigner sur l'état actuel de la question ouvrière ne peuvent rien lire de plus instructif. Ils verront quelles œuvres doivent exciter le zèle de ceux qui veulent travailler au bien des ouvriers de l'industrie.

L'étude de la question sociale dans les pays de culture est moins avancée. Mais déjà certains aspects se dégagent et on voit de quel côté on peut utilement porter ses efforts. Il est certain dès maintenant que les différentes cultures ne peuvent se relever et procurer aux cultivateurs les profits qu'il doivent attendre, sans des améliorations dans la manière de cultiver : engrais, semences, labours, élevage, ont été l'objet de recherches minutieuses dont les résultats sont à retenir et à faire passer dans la pratique. Un curé peut rendre de grands services et gagner l'affection de ses paroissiens en étudiant et en appliquant les données acquises. Il est des curés qui se sont faits, dans la mesure nécessaire, vignerons, horticulteurs, laboureurs pour aider leurs paroissiens à entrer dans une meilleure voie. Ils ont doublement réussi, parce qu'en procurant de plus abondantes recettes à leurs paroissiens, ils les ont rapprochés d'eux-mêmes et de l'Eglise.

Un autre côté suffisamment éclairci, c'est que, réduit à ses propres forces, le cultivateur est exposé à manquer de moyens pour améliorer sa culture, à dépenser pour ses achats plus qu'il ne convient, à subir les fraudes qui sont malheureusement trop communes de la part de commerçants dépourvus de bonne foi. Le remède est la constitution de syndicats agricoles d'achats et de consommation. On pense maintenant à constituer des syndicats de vente pour lutter contre les agioteurs qui dominent les marchés. Que le prêtre aide à la création de ces syndicats et s'y associe. Là où les syndicats existent, qu'il y entre, si cela se peut, afin de contribuer, ne fût-ce que par sa présence, à les rendre bons ou au moins inoffensifs.

Un autre moyen d'aider la culture, c'est la création des caisses rurales. Elles offrent d'inappréciables avantages : 1° en délivrant des emprunts usuraires les cultivateurs obligés d'emprunter ; 2° en procurant à ceux qui en ont besoin des fonds à l'aide desquels ils pourront tirer meilleur parti de leurs terres ou de leurs animaux et se procurer des bénéfices ; 3° d'accoutumer les cultivateurs à l'économie et à l'ordre dans leurs affaires ; 4° de relier entre eux dans une étroite solidarité tout un groupe d'hommes honnêtes, se soutenant mutuellement ; 5° de détruire cette funeste maxime qui a causé de grands désastres : « Chacun pour soi ! » 6° de combattre efficacement les désordres des mœurs, la gourmandise et l'ivrognerie, les dépenses excessives de luxe, etc. C'est principalement aux prêtres qu'on doit partout la création de cette utile institution. Que le curé en étudie la constitution, le fonctionnement, les avantages, et qu'il fonde une caisse dans sa paroisse. Il trouvera tous les renseignements nécessaires dans la brochure de M. Durand, avocat de Lyon, sur les *Caisses rurales*. Il peut en faire partie et même y accepter des fonctions.

Tous ces moyens ne procureront pas par eux-mêmes la conversion des pécheurs. Mais ils permettront au prêtre de s'approcher d'eux et à eux de se rapprocher du prêtre, en attendant qu'une circonstance favorable permette de les amener à l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Q. — Il me serait nécessaire d'avoir votre avis sur la question suivante :

Louis est un homme instruit, bon, vraiment vertueux et estimé dans la position honorable qu'il occupe. Malheureusement c'est un enfant naturel, ce dont il souffre beaucoup. Il est enregistré à l'état civil sous le nom de sa mère avec laquelle il a habité à X... et qui est morte à 20 ans sans avoir été mariée.

A X... qui est une petite paroisse de campagne on sait tout cela et on sait aussi que Philippe (un riche propriétaire de l'endroit) est le père de *Louis*. *Louis* l'a supplié de le reconnaître, et bien qn'il le puisse faire sans *aucun* inconvénient, ce vilain monsieur refuse absolument.

Désolé, *Louis* veut demander à Jacques — un honnête paysan — de lui rendre ce service.

a) Il ne semble pas que ce service-là puisse nuire ni à Jacques ni à sa famille, car (outre que cette dernière en sera satisfaite) il sera fait par *Louis* une petite rente viagère à Jacques qui est pauvre et vieux, en retour de la reconnaissance légale qu'il lui accordera.

b) Il ne semble pas non plus, ou pour mieux dire, il est certain que les campagnards de X... ne seront point mal édifiés de la démarche de Jacques dans cette circonstance, car ils sont tellement portés à l'argent qu'ils regarderont comme une chance pour cet homme d'avoir rencontré une rente qui lui coûtera si peu.

c) Il n'y a donc que la question de conscience à examiner dans ce projet. Dans notre pays où la loi civile est si dure pour les enfants naturels, il arrive assez souvent qu'un homme qui sait parfaitement qu'un enfant n'est pas son fils le reconnaît cependant pour tel ou le légitime par un mariage avec sa mère ; cela est-il permis en conscience ?

Je le voudrais pour *Louis* qui est pieux et digne de tout intérêt. Il demande si, sans aucune faute, il peut engager Jacques à le reconnaître légalement pour son fils, bien qu'ils sachent l'un et l'autre que c'est Philippe qui est son père ?

Saint Augustin qui a essayé de prouver (mais sans y réussir, à mon avis du moins) que Jacob n'était pas coupable de mensonge en se faisant passer pour Esaü auprès d'Isaac, serait peut-être indulgent pour *Louis ;* mais vous, que lui répondez-vous ?

R. — Voilà, à coup sûr, un cas bizarre et une étrange question, à laquelle, toutes réflexions faites, nous répondrions par la négative. Tout le monde connaît indubitablement le vrai père de Louis, celui-ci tout le premier; comment voulez-vous qu'un autre, Jacques, se pose devant la so-

ciété pour dire : Ce n'est pas celui-ci, c'est moi, et je reconnais Louis pour mon fils?

La reconnaissance légale, nous le savons, est une simple formalité civile, et nous sommes parfaitement d'avis que la conscience en prenne à l'aise, souvent du moins, avec les formalités civiles. Mais ici la formalité civile se complique 1° d'un mensonge formel, 2° d'un scandale.

1° *D'un mensonge formel* de Louis et de Jacques; c'est évident. Est-ce donc mentir, direz-vous, que mentir devant l'autorité civile? Pourquoi pas? Où a-t-on vu que le mensonge fût excusable suivant le lieu où il se commet, étant donné surtout que les circonstances et le but de la législation ne semblent pas du tout cadrer avec le cas proposé? La reconnaissance légale a été instituée pour le bénéfice des enfants naturels hors mariage, — la légitimation pour le bénéfice des enfants naturels appelés à jouir après coup des privilèges de la vie familiale régulière, — l'adoption pour le cas d'une personne qui veut s'adjoindre, à titre paternel rapporté, une personne étrangère. Et c'est évidemment ce dernier système qui conviendrait le mieux à la situation présente. Pourquoi alors faire rentrer de force et contre toute vérité dans la reconnaissance légale un cas qui a été exclu de la pensée du législateur?

Quant à la théorie de Saint Augustin, je vous l'abandonne pour ce qu'elle vaut. Je n'en ferais jamais un argument pour excuser un mensonge, fût-il même symbolique par dessus le marché.

2° *D'un scandale.* A supposer qu'il n'y ait pas mensonge formel *in casu*, le *ratio scandali* nous paraîtrait encore une raison suffisante de ne pas donner suite au projet de reconnaissance.

J'entends bien que les campagnards de X... trouveront que Jacques a fait là une *bonne affaire.* Trouveront-ils aussi que la bonne affaire est tout ce qu'il y a de plus honnête? Ce serait grand dommage pour la moralité publique de cette paroisse s'il fallait répondre affirmativement. Car les dits campagnards savent où est le vrai père; ils le connaissent parfaitement; celui-ci vit au milieu d'eux; et vous pensez qu'ils ne seront pas dans le fond *étonnés* de l'entorse officielle donnée à la vérité, quand ils verront le faux père reconnaître Louis pour son fils propre et naturel? Louis est pieux, dites-vous; raison de plus pour qu'on remarque la liberté grande que se permettent parfois les dévots à l'égard de la vérité.

Nous l'avouons nettement, la comédie nous semble vraiment trop transparente pour qu'on s'expose à la jouer devant un public qui n'y trouvera à coup sûr rien d'édifiant quant au respect dû à la vérité et à la dignité de la loi civile.

Q. — 1° Une supérieure de couvent, ayant connaissance du décret *Quemadmodum*, continue par ordre de sa Générale de se faire rendre compte des consciences et de régler les consciences de ses sœurs. Est-ce que l'aumônier peut continuer à l'absoudre?

2° Une religieuse qui a ses vœux pour trois ans, quitte après un an son Ordre pour rentrer dans un autre plus parfait : *a)* doit-elle avoir la permission de ses supérieures en quittant; *b)* doit-elle être dispensée de ses vœux pour être reçue dans le nouvel Ordre?

R. — Ad I. Le décret *Quemadmodum* est adressé, non seulement aux supérieurs généraux, mais encore aux supérieurs provinciaux et locaux, comme on le voit par l'article VII : « Sa Sainteté ordonne de plus à tous et à chacun des supérieurs généraux, *provinciaux et locaux* des divers instituts d'hommes et de femmes mentionnés plus haut, d'observer soigneusement les dispositions de ce décret sous les peines portées contre les supérieurs qui violent les commandements du Siège apostolique à encourir *ipso facto.* »

La loi générale de l'Eglise imposant aux supérieures locales l'obligation de cesser le compte de de conscience, les ordres reçus de la supérieure générale ne suffisent pas pour légitimer une désobéissance, parce que les supérieures générales ne peuvent rien contre les lois ecclésiastiques.

Votre supérieure locale est donc tenue, pour sa part, de cesser d'exiger le compte de conscience. Comme cette obligation est *sub gravi*, au dire de *tous* les canonistes, il y a une faute *matériellement* grave.

Nous disons *matériellement* grave, parce que nous admettons volontiers que les ordres de la supérieure générale puissent donner lieu à la bonne foi suffisante pour éviter le péché formel.

Le confesseur est-il obligé de faire cesser la bonne foi? Nous le pensons, parce qu'il s'agit d'abord d'un bien public, et ensuite de l'intérêt spirituel de tierces personnes.

Ad II. La loi qui permet aux religieux et religieuses d'entrer dans un Ordre plus parfait s'applique aux seuls réguliers qui font des vœux solennels. Les religieuses à vœux simples sont donc obligées pour suivre leur attrait d'attendre l'expiration de leurs vœux, ou de demander la permission à leurs supérieurs.

LITURGIE

Q. — Deux *Semaines religieuses*, citées par l'*Univers*, ont mis récemment en question s'il était permis de donner la sainte communion aux fidèles en dehors de la messe. Celle d'Aire a dit non, et celle de Besançon dit oui sans réserve. N'y a-t-il pas un juste milieu? Ne convient-il pas d'exhorter les fidèles à ne la demander, en dehors de la messe, que pour une raison sérieuse?

R. — Nous avons déjà touché cette question, et nous ne comprenons pas, devant le texte simple et clair du *monitum* du substitut de la sacrée Congrégation des Rites, les divergences que l'on nous signale dans les *Semaines religieuses.* L'esprit de l'Eglise est certainement que les fidèles qui désirent communier assistent à la messe et s'approchent de la sainte table après la communion